

SOUS EMBARGO STRICT JUSQU'AU 12 FÉVRIER 2009 À 18 HEURES GMT

“Le déni et l'incurie compromettent la lutte contre la traite des êtres humains”, dit le Directeur de l'UNODC

NEW YORK, le 12 février 2009 (UNODC). L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) publie aujourd'hui un *Rapport mondial sur la traite des personnes*. Ce document, qui se fonde sur les données de 155 pays, constitue la première évaluation mondiale de l'ampleur du problème et de l'action menée pour le combattre. Il offre un aperçu des tendances de la traite, décrit les mesures juridiques prises pour y faire face et donne des renseignements par pays sur les cas signalés de traite des personnes, les victimes et les poursuites. “L'opinion publique découvre la réalité d'une forme moderne d'esclavage”, a dit le Directeur exécutif de l'UNODC, Antonio Maria Costa. “Mais de nombreux gouvernements restent dans le déni. Certains négligent même de signaler les cas de traite ou d'engager des poursuites”, a-t-il ajouté.

Condamnations ou informations insuffisantes

Le nombre de condamnations pour traite des êtres humains est en hausse, dans un petit nombre de pays en particulier. Toutefois, dans la plupart des pays, il dépasse rarement 1,5 pour 100 000 personnes, soit un taux encore inférieur à celui normalement enregistré pour les crimes rares (comme les enlèvements en Europe occidentale) et proportionnellement beaucoup plus faible que le nombre estimatif de victimes. “De nombreux systèmes de justice pénale minimisent la gravité de ce crime”, a dit M. Costa. En effet, pour la période 2007-2008, deux cinquièmes des pays visés par le rapport de l'UNODC n'avaient pas enregistré la moindre condamnation. “Soit ces pays ferment les yeux sur le problème, soit ils n'ont pas les moyens d'y faire face, soit les deux”, a indiqué le Directeur exécutif de l'UNODC. “En outre, certains pays – y compris quelques très grands pays – ne nous fournissent aucune information sur le problème auquel ils se heurtent. Soit ils sont trop désorganisés pour recueillir des données, soit ils sont réticents à les communiquer – peut-être sont-ils gênés”, a-t-il ajouté.

La traite des femmes par les femmes

D'après le rapport, la forme de traite des personnes la plus répandue (79 %) est l'exploitation sexuelle, même si cela pourrait relever de l'illusion d'optique. Les victimes sont le plus souvent des femmes et des filles. Contrairement à toute attente, dans 30 % des pays qui ont fourni des données sur le sexe des auteurs de la traite, ceux-ci étaient majoritairement des femmes. En effet, les femmes sont particulièrement impliquées dans la traite des personnes, plus que dans toute autre forme de criminalité. En Europe orientale et en Asie centrale, elles représentent plus de 60 % des personnes condamnées pour traite. “Dans ces régions, la traite des femmes est généralement le fait de femmes”, a signalé M. Costa. “Il est choquant de constater que d'anciennes victimes participent à leur tour à la traite”, a-t-il ajouté. “Nous devons nous efforcer de comprendre les raisons psychologiques, financières et autres qui poussent des femmes à réduire d'autres femmes en esclavage”.

Travail forcé: un phénomène sous-estimé qui prend de l'ampleur

La deuxième forme de traite la plus répandue est le travail forcé (18 %), mais il se peut que les données soient trompeuses. Les cas de travail forcé sont moins souvent détectés et signalés que les cas d'exploitation sexuelle. En effet, l'exploitation sexuelle est flagrante dans les villes ou le long des routes alors que le travail forcé est caché. "Nous ne voyons que la partie émergée de l'iceberg", a dit M. Costa. "Combien de centaines de milliers de victimes sont réduites en esclavage dans des ateliers clandestins, des champs, des mines et des usines ou sont contraintes à la servitude domestique? Leur nombre va certainement augmenter étant donné que la crise économique élargit le cercle des victimes potentielles et fait croître la demande de biens et services bon marché", a indiqué le chef de file de la lutte contre la criminalité à l'ONU.

L'innocence enfantine exploitée

À l'échelle mondiale, les enfants constituent près de 20 % des victimes de la traite. Toutefois, dans certaines parties d'Afrique et dans la région du Mékong, ils en sont les premières victimes. Leurs doigts agiles sont exploités pour démêler des filets de pêche, coudre des produits de luxe ou récolter des fèves de cacao. On abuse de leur innocence à des fins de mendicité. On les exploite sexuellement, les vouant à la prostitution, à la pédophilie ou à la pornographie. Il arrive qu'ils soient vendus, en mariage ou comme conducteurs de chameaux. Ils sont également réduits en esclavage dans des zones de guerre, par exemple dans certaines parties d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine: "les garçons apprennent à tuer avant de savoir lire; les filles sont réduites à l'esclavage sexuel avant de devenir femmes", a dit M. Costa. "Les comportements culturels et la discrimination fondée sur le sexe jouent à cet égard un rôle aussi important que la pauvreté", a-t-il ajouté. "L'exploitation des enfants est l'aspect le plus tragique d'un crime qui nous déshonore tous".

Tous les pays sont touchés

Alors que la traite évoque plutôt un transport de personnes d'un continent à l'autre, l'exploitation a le plus souvent lieu près de l'endroit dont la victime vient. Les données montrent que la traite intérieure et la traite intrarégionale sont les principales formes de traite des personnes. Il existe également des cas notables de traite à grande distance. L'Europe est la destination de victimes de toutes origines, tandis que les victimes en provenance d'Asie aboutissent dans les pays les plus divers. Néanmoins, une proportion importante des auteurs d'infraction recensés étaient originaires du pays où la traite avait eu lieu. "Les délinquants cherchent leurs proies dans leur entourage, chose que même les animaux ne font pas", a dit M. Costa.

Agir d'urgence pour appliquer le droit

Le Protocole des Nations Unies relatif à la traite des personnes – principal accord international dans ce domaine – est entré en vigueur en 2003. Le rapport montre que ces dernières années, le nombre d'États Membres qui l'appliquent vraiment a doublé. Toutefois, il y a encore beaucoup de pays – en particulier en Afrique – qui n'ont pas les instruments juridiques ou la volonté nécessaires à cet égard. "D'importants accords internationaux visent à garantir que la vie des personnes ne soit pas mise en vente", a dit M. Costa. "J'exhorte les gouvernements à les appliquer".

Une lutte à l'aveuglette

“Ce rapport nous permet de mieux comprendre les marchés d’esclaves contemporains, mais il révèle également l’étendue de notre ignorance”, a indiqué M. Costa. “Nous avons désormais une première esquisse du phénomène mais elle est imprécise et elle manque de perspective. Nous craignons que le problème ne soit en train de s’aggraver, mais nous ne pouvons pas le prouver faute de données et parce que de nombreux gouvernements s’y opposent”, a-t-il reconnu. Le Directeur exécutif de l’UNODC a donc engagé les gouvernements et les sociologues à améliorer la collecte et l’échange d’informations sur la traite des personnes. “Nous devons disséquer ce problème pour lutter contre tous ses aspects”, a dit M. Costa. “Si nous ne comblons pas ce déficit d’information, nous lutterons à l’aveuglette”, a-t-il prévenu.

Avant tout, il a engagé les gouvernements, le secteur privé et les populations à lutter contre la traite des personnes. “Il est indécent de devoir écrire un rapport sur l’esclavage au XXI^e siècle. Il faut redoubler d’efforts pour réduire la vulnérabilité des victimes, accroître les risques encourus par les trafiquants et faire baisser la demande de biens et de services que les esclaves modernes fournissent”, a dit M. Costa.

* * * * *

Pour plus d’informations, veuillez contacter:

M. Walter Kemp
Porte-parole et rédacteur de discours
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
Téléphone: (+43-1) 26060 5629
Portable: (+43-699) 1459-5629
Courriel: walter.kemp@unodc.org